

Madame la Rectrice,

Le choix du gouvernement d'établir un recrutement précaire en dehors des concours et en toute opacité, et de placer ainsi les candidats aux concours en difficulté, est inadmissible. Le SNES-FSU, le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU d'Orléans-Tours dénoncent cette décision. Nous souhaitons donc attirer votre attention sur la situation des contractuels alternants à la rentrée prochaine.

Après avoir pris connaissance du BO n°14 du 8 avril 2021 et du Vademecum de la réforme de la formation initiale des professeurs et des conseillers principaux d'éducation, nous aimerions dresser une liste des différents points qui nous ont alertés :

- Les étudiants ne connaissent pas les critères de sélection, aucune préparation de manière égalitaire n'est dans ce cadre possible. L'administration choisira donc seule, elle rompt de ce fait l'équité de traitement présente dans un concours de recrutement aux critères transparents et réglementaires.
- Comment concilier un M2, une préparation au concours et une affectation en responsabilité, charge très lourde de travail supplémentaire pour les futurs contractuels alternants ? En effet, les six heures dans l'enceinte de l'établissement cachent les nombreuses heures de préparation. [Bien que le contractuel alternant bénéficie de l'aide d'un tuteur terrain], l'année scolaire sera très chargée entre la validation du Master MEEF 2, la rédaction du mémoire et les nombreuses heures de recherche et de rédaction qui en découlent, la préparation du concours, la formation à l'INSPE et les six heures en établissement.
- Quid de l'organisation des établissements qui accueilleront un alternant ? L'attribution des six heures hebdomadaires regroupées sur deux jours pèsera sur l'organisation des enseignements tant pour les élèves que pour les contractuels alternants car elle entraînera trop d'heures sur un nombre limité de jours et une mauvaise répartition du temps en classe et du temps de travail pour les enseignants en dehors.
- Le retrait du mouvement intra-académique d'un certain nombre de postes entiers qui forcément vont s'ajouter aux postes déjà réservés pour les stagiaires 10 h et vont donc limiter fortement le mouvement.
- De plus, les 865 € bruts mensuels perçus par les contractuels alternants sont dérisoires au regard du travail à fournir ou en comparaison d'un professeur stagiaire échelon 1 gagnant environ 1 800 € bruts. Nous dénonçons donc la précarité dans laquelle se retrouveront ces étudiants contractuels.

Nous réclamons l'emploi de ces étudiants en surnombre sur le service du tuteur puisque les textes réglementaires ne l'interdisent pas.

À l'heure actuelle, au moment de l'organisation de la prochaine rentrée dans les établissements, les EPLE ne savent toujours pas s'ils vont accueillir ou non un contractuel alternant. Nous nous étonnons également qu'aucun groupe de travail n'ait eu lieu dans notre académie alors que d'autres académies l'ont organisé (Lille, Nancy-Metz). C'est faire peu de cas des organisations syndicales représentatives des personnels et des futurs étudiants contractuels.

Veuillez croire, Madame la Rectrice, en notre dévouement au service public de l'Éducation Nationale.

Pour le SNUEP-FSU,
Christophe MAYAM

Pour le SNES-FSU,
Joanna Pfeiffer

Pour le SNEP-FSU
Christian GUÉRIN

